

DEPARTEMENT DE LA SOMME
COMMUNE DE CHAUSSOY-EPAGNY-HAINNEVILLE

COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL
SÉANCE DU 13 AVRIL 2022

Date convocation : 6 avril 2022

L'an deux mille vingt-deux, le treize avril à 20 h 30 ; le conseil municipal de Chaussoy-Épagny-Hainneville s'est réuni sous la présidence de Monsieur Christian de CAFFARELLI, maire.

Etaient présents :

Mmes : DUCHEMIN Christiane, ELOY Angélique, TAVERNIER Mélissa
MM. : de CAFFARELLI Christian, de CAFFARELLI Grégoire, DEJONGHE Sébastien, FOURNIER Eric, GAMBET Clément, MERCIER Sylvain

Absents excusés : Mme DEVOS représentée par Mme DUCHEMIN Christiane, Mme BARJAT représentée par M. GAMBET Clément, Mme DELARUE Dorothée représentée par M. GAMBET Clément, M. MAMOU Thierry représenté par Mme ELOY Angélique, Mme LELONG Marie-Line représentée par M. MERCIER Sylvain, Mme CARLE Isabelle

Secrétaire de séance : Mme TAVERNIER Mélissa

ORDRE DU JOUR

- **Approbation du compte-rendu de la dernière réunion du Conseil Municipal,**
- **Approbation du compte de gestion 2021**
- **Approbation du compte administratif 2021**
- **Délibération affectation du résultat**
- **Vote des taxes locales**
- **Délibération pour dépréciation des créances de plus de deux ans**
- **Vote du budget primitif 2022**
- **Délibération pour passage de la comptabilité M14 à M57,**
- **Création d'une régie d'avance,**
- **Création d'un poste pour surcroît d'activité périscolaire,**
- **Demande auprès de la FDE pour la décoration des transformateurs électriques,**
- **Délibération pour accepter les excédents du SIAEP,**
- **Informations et questions diverses**

Approbation du compte-rendu de la dernière réunion du Conseil municipal

Le compte-rendu de la précédente réunion de conseil du 23 février 2022 est approuvé à l'unanimité des membres présents à cette réunion.

Approbation du compte de gestion 2021 et du compte administratif 2021

	<i>DÉPENSES</i>	<i>RECETTES</i>
SECTION DE FONCTIONNEMENT	208 032,45 €	317 664,85 €
EXCÉDENT 2021		109 632,40 €
EXCÉDENT REPORTE 2020		411 558,37 €
<u>RÉSULTAT CUMULÉ DE FONCTIONNEMENT AU 31/12/2020</u>		<u>521 190,77 €</u>
	<i>DÉPENSES</i>	<i>RECETTES</i>
SECTION D'INVESTISSEMENT	28 698,38 €	14 269,83 €
DEFICIT 2021	14 428,55 €	
EXCEDENT REPORTÉ 2020		8 670,32 €
<u>RÉSULTAT CUMULÉ D'INVESTISSEMENT AU 31/12/2021</u>	<u>5 758,23</u>	

Résultat de clôture année 2021 : EXCÉDENT de 515 432,54 €

Le compte administratif 2021 est adopté à l'unanimité des membres présents

Affectation du résultat

Résultat reporté en fonctionnement – EXCEDENT : 515 432,54 €

Résultat reporté en investissement - DEFICIT : 5 758,23 € affecté au compte 1068

L'affectation du résultat est adoptée à l'unanimité des membres présents.

Délibération taux d'imposition 2021 (État 1259)

Monsieur le Maire propose aux membres du Conseil Municipal de ne pas augmenter la fiscalité et de maintenir les taux des taxes à leur niveau.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide de :

→ **FIXER** les taux d'imposition à percevoir au titre de l'année 2022 à :

- Taxe Foncière sur le Bâti 27.78 %
- Taxe Foncière sur le Non Bâti 5.20 %
- CFE 8.15 %

Délibération pour dépréciation des créances de plus de deux ans

Des créances de plus de deux ans subsistent pour un montant de près de 12000 euros.

Si les restes sont apurés sur l'exercice 2022, la provision pourra être reprise par délibération et émission d'un titre au compte 7817.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité des membres présents, décide d'inscrire au budget la somme de 12000 euros sur le compte 6817 et un mandat sera émis. Un titre sera émis sur le compte 7817 si les restes sont apurés sur l'exercice 2022.

Délibération budget primitif 2022

Suite à la réunion de la commission des finances, Monsieur le Maire propose d'adopter le budget primitif 2022 suivant :

SECTION DE FONCTIONNEMENT

DEPENSES	577 258 €	RECETTES	814 434,54 €
----------	-----------	----------	--------------

SECTION D'INVESTISSEMENT

DEPENSES	503 758,23 €	RECETTES	515 219,74 €
----------	--------------	----------	--------------

Le budget est voté à l'unanimité par les membres du Conseil Municipal.

Adoption de la nomenclature budgétaire et comptable M57 au 1^{er} janvier 2023

La nomenclature budgétaire et comptable M57 est l'instruction la plus récente, du secteur public local. Une généralisation de la M57 à toutes les catégories de collectivités locales est programmée au 1er janvier 2024 en remplacement de la M14. La commune souhaite adopter la nomenclature M57 à compter du 1er janvier 2023.

Le conseil, après en avoir délibéré, à l'unanimité, autorise le changement de nomenclature budgétaire et comptable des budgets de la commune de CHAUSSOY-EPAGNY au 1er janvier 2023.

Création régie d'avance

Afin de faciliter les paiements en ligne ainsi que dans certains commerces, il s'avère nécessaire de créer une régie d'avance. Lesdites dépenses seront faites au moyen d'une carte bancaire. Un compte de dépôt de fonds sera ouvert au nom d'un régisseur auprès de la Trésorerie de MONTDIDIER. Le maire propose de fixer le montant de la régie à la somme de 1000 euros.

Le conseil après en avoir délibéré à l'unanimité, accepte la création d'une régie d'avance pour un montant de 1000 euros.

Création d'un emploi non permanent de cantinière et animatrice

Le maire expose qu'il est nécessaire de prévoir un encadrement supplémentaire au périscolaire et notamment à la cantine avec une fiche de poste de cantinière et animatrice. Il propose de créer, à compter du 25 avril 2022 jusqu'aux prochaines vacances scolaires de juillet 2022 un emploi non permanent de cantinière et animatrice, dont la durée hebdomadaire de service est de 6/35^{ème}. La commune de Hallivillers a été consultée et accepte de participer aux frais salariaux de cet emploi.

Le conseil décide à l'unanimité la création à compter du 25 avril 2022 jusqu'au 7 juillet 2022 d'un emploi non permanent pour faire face à un besoin lié à un accroissement temporaire d'activité dans le grade d'adjoint d'animation territorial relevant de la catégorie hiérarchique C pour une durée hebdomadaire de service de 6 h. La rémunération de l'agent sera calculée par référence à l'indice brut 367 (échelon 1) du grade de recrutement.

Opération F.D.E.80 – Arts de la rue

La F.D.E 80 a signé des conventions avec Enedis et la SICAE de la Somme et du Cambrasis pour l'amélioration esthétique des transformateurs électriques par la réalisation d'une fresque, à raison d'un poste par an et par commune. Ces travaux sont financés à 50% par FDE80 et 50% par le concessionnaire. Reste à la charge de la commune de nettoyage du poste et éventuellement la TVA. Le poste choisi pour cette opération est le transformateur se trouvant sur la place de Chausssoy. Un dossier doit être déposé. Un décor sera réalisé sur chaque face avec un thème en lien avec l'histoire de la commune (tous les thèmes sont possibles sauf celui de la guerre)

Le conseil, après en avoir délibéré, à l'unanimité, autorise le dépôt d'un dossier auprès de F.D.E. 80 pour la décoration du poste électrique se trouvant sur la place de Chaussoy.

Acceptation du transfert du solde de résultat du SIAEP

Le maire rappelle que suite à la dissolution du SIAEP PLATEAU DE LA NOYE, les soldes de fonctionnement et d'investissement ont été transférés pour moitié à la Communauté de Communes Avre Luce Noye et répartis pour l'autre moitié entre les communes de CHAUSSOY-EPAGNY, HALLIVILLERS, LA FALOISE et LAWARDE-MAUGER-L'HORTOY en fonction du nombre d'abonnés.

Suite à cette répartition, la commune de CHAUSSOY-EPAGNY reçoit :

En fonctionnement la somme de 4201,84 euros à intégrer au budget 2022 au compte 7788

En investissement la somme de 42836,51 euros à intégrer au budget 2022 au compte 1068

Soit au total 47038,35 euros

Le conseil à l'unanimité accepte de recevoir lesdits excédents suivant la répartition décidée par le SIAEP PLATEAU DE LA NOYE

Questions diverses

- Lancement PLUi : 1^{ère} réunion à Rouvrel. Une prochaine réunion aura lieu à Grivesnes. Les travaux dureront environ 4 ans. Des rendez-vous sont prévus notamment avec la Chambre d'Agriculture.
- Commission sport : quelques projets identifiés par des habitants – reprise du futsal, Thierry MAMOU est partant – mur d'escalade – jeux de société...
- Chasse aux œufs dans le parc du château – le beau temps était au rendez-vous. Environ 70 enfants étaient là. Les retours sont bons.
- Atelier numérique – 1^{er} atelier le 6 avril, les participants sont satisfaits et souhaitent revenir. D'autres sont également intéressés. Une 2^e date est prévue pour le 8 juin, il y aura probablement 2 groupes.

La séance est levée à 23h